

Les élus du CSEE FSF réunis en séance ce jeudi 7 avril 2022 ont pris connaissance du rapport annuel 2021 de l'activité des médecins du travail sur notre périmètre. Ce rapport fait ressortir des points de vigilance très forts tels que :

- *Les projets de réorganisation, parfois associés à la baisse des effectifs, à la perte de compétences spécifiques, à la suppression de certains postes et à la création d'autres, quelquefois non choisis et non répondant aux souhaits des salariés, restent source de risques psychosociaux qui peuvent faire augmenter l'absentéisme et les pathologies « stress corrélées ».*
- *La difficulté à la mobilité professionnelle amplifie l'incertitude vis-à-vis de l'avenir.*
- *L'impact des projets de réorganisation sur les fonctions RH et les managers. Les équipes des Ressources Humaines apparaissent sous-dimensionnées pour répondre à la complexité de certaines réorganisations (ex. Orange Content) et se disent très sollicitées, ainsi que les managers. Soutien et vigilance sont nécessaires.*
- *Une alerte du SPST, informant la direction et le président du CSSCT des répercussions sur la santé rapportée par les salariés liés au projet, n'auraient pas reçu de réponse (Orange Content).*
- *Plusieurs salariés sont inquiets pour l'avenir depuis la fusion de G2A avec la compta et la séparation des entités achats : nouvelles activités plus comptables, nouveaux apprentissages, changements de localisation à venir avec le déménagement annoncé d'OParc.*
- *La charge de travail perçue reste élevée dans plusieurs entités, notamment à la DJ, la DIG, à la RSE, à PEOPLE ET TRANSFO FONCTIONS CENTRALES. Les salariés évoquent, parmi les causes, la baisse des effectifs, l'augmentation de la demande et de la performance. A cela se rajouterait aussi un manque de coordination managériale, une mauvaise répartition de la charge, les rôles de chacun pas toujours clairs et des collectifs fragilisés. Le télétravail contribuerait à la fragilisation du collectif, tandis que la difficulté à évoluer sur le plan professionnel ainsi que le manque de reconnaissance contribuerait au turn over.*
- *Une réduction des perspectives vis-à-vis de l'avenir, une sous charge de travail et un sentiment d'inégalité est évoqué par plusieurs salariés de la direction OMEA.*
- *Plusieurs données sur le télétravail montrent qu'il peut bouleverser le rythme veille-sommeil, augmenter le risque d'addiction notamment à l'alcool, et favoriser la sédentarité. Le constat de l'apparition des Troubles Musculo Squelettiques est prépondérant chez des salariés avec des contraintes posturales liées à une mauvaise installation ou à un manque de sensibilisation sur l'ergonomie.*
- *En cette sortie de crise, il faut poursuivre le repérage des signaux d'alerte qui peuvent cacher un état de souffrance chez les salariés : symptômes comme la perte d'envie, la perte d'estime de soi, ou de l'énergie non compensé par le repos, les troubles du sommeil ou de l'humeur, peuvent nécessiter une prise en charge et des actions de prévention, surtout chez des salariés ayant déjà des antécédents.*
- *L'entraide entre les SPST d'IDF pour les postes à pourvoir de médecins devrait rester ponctuelle, et ne devrait pas devenir un mode régulier de fonctionnement. Le processus de remplacement des médecins paraît trop*

long. Il en est de même de celui des Infirmières et assistantes médicales qui conduisent à un fonctionnement dégradé.

- Les projets de réorganisation sont présentés en CSE sans toujours associer le service de santé au travail concerné. L'ensemble des médecins devraient recevoir l'ordre du jour et les dossiers pour que ceux d'entre eux, concernés par un sujet, puissent s'organiser pour participer ou adresser leurs observations.
- De grands projets de réorganisation sont en cours ou se profilent induisant, dans un deuxième temps, des micro-réorganisations sous-jacentes dans les équipes, sans qu'elles aient été anticipées et annoncées. Ces micro-réorganisations secondaires sont mal vécues par les salariés et créent une résignation voire une rupture de confiance vis-à-vis de l'employeur
- Les projets immobiliers conduisent à une densification des espaces de travail et pour certains, un allongement des temps de transport. C'est l'occasion de la mise en place d'espaces dynamiques avec une transformation sous-jacente de l'organisation, du mode et des conditions de travail. Devant ce nouveau mode d'organisation, on observe un développement du télétravail, qui peut constituer une stratégie d'évitement de la situation face à des conditions sur site perçues comme se dégradant (difficulté de concentration, dépersonnalisation des espaces avec risque de perte de repères, disparition du collectif).
- On observe que la prévention primaire des troubles musculosquelettiques, préconisée par l'entreprise n'est souvent pas respectée dans le cadre du télétravail faute de mise à disposition au domicile du matériel adapté, car non prévu dans l'accord (Cf. les écrans fixes).

Les élus du CSEE FSF demandent à la Direction de prendre enfin la mesure de la réalité des RPS et de la souffrance au travail comme souligné dans le rapport des médecins. Ils exigent que sans délai la question de la prévention primaire soit sérieusement traitée dans les DU avec une traduction concrète en action de prévention dans les PAPRIACT .

Les élus du CSEE FSF demandent à la Direction une meilleure écoute des médecins du travail et surtout la prise en compte totale de leurs alertes, conseils et recommandations.

La direction devra tout mettre en œuvre pour que les médecins du travail puissent exercer au mieux leurs missions.

Par cette résolution, les élus du CSE FSF souhaitent renouveler leur soutien plein et entier aux médecins du travail.